



Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 13 AVRIL 2026

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 34

L'an deux mille vingt-six, le treize avril, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le sept avril deux mille vingt-six, s'est assemblé salle municipale Bernard NUSBAUM, sous la présidence de M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire.

OBJET :

Affectation du résultat

—
Exercice 2025

Etaient présents :

M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Olivier CLODONG (quitte la séance pour le point n° 4 relatif au CFU 2025), Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, Mme Carole PELLISSON, M. Denis ADAM, Mme Vannina ETTORI, M. Jean Paul REGEASSE, Mme Anne-Sophie ROSSIGNOL, Adjoint au Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Laëtitia DOROT, M. Rémy PETIT, Mme Michèle GUTTIN, M. Christian SOLLE, Mme Corinne LE GLOUX, M. Charly MARIAUZOULS, Mme Huijuan LI, M. Romain TRICOT, Mme Diane ORLIAC, M. Serge LUGUET, Mme Viviane HENNEQUIN, M. Henri BORIE, Mme Emilie SPONVILLE, M. Christophe GAY, Mme Marie-Pierre DESPRES, M. Jean TUPKOVIC, Mme Camille BONADONA, M. Jérémie LETORT, Mme Myriam CASANOVA, Mme Claudia DE CAMPOS, M. Bérenger CERNON, Mme Gwendoline LE BOUIL, Conseillers municipaux.

Absent excusé et représenté:

M. Maxence MAHEN donne pouvoir à M. Olivier CLODONG

Secrétaire de séance : M. Jérémie LETORT

Reçu en préfecture
le 15/04/2026

Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20260413-lmc111415H1-DE

Publication = 14/04/2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026/04/055

OBJET : Affectation du résultat - Exercice 2025

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le tableau récapitulatif de l'exécution comptable des sections budgétaires de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025 :

I / F	DEPENSES				RECETTES			Résultat de clôture 2025
	Budgété	Réalisé	% Réalisé		Budgété	Encaissé	% Encaissé	
Fonctionnement	46 200 452,00	41 403 380,28	89,61	46 200 452,00	45 695 257,06	97,49	+4 291 876,78	
Investissement	22 046 375,00	17 067 727,57	77,41	22 046 375,00	14 706 889,29	66,70	-2 360 838,28	
TOTAUX	68 246 827,00	58 471 107,85	85,67	68 246 827,00	60 402 146,35	88,50	+ 1 931 038,50	
Ordre de section à section Inv.	28 000,00	24 425,00	87,23	1 745 400,00	1 660 074,60	95,11		
Ordre de section à section Fonc.	1 745 400,00	1 660 074,60	95,11	28 000,00	24 425,00	87,23		
TOTAUX	1 773 400,00	1 684 499,60	94,98	1 773 400,00	1 684 499,60	94,98		
Ordre à l'intérieur de la section Inv.	79 000,00	77 950,68	98,67	79 000,00	77 950,68	98,678		
Ordre à l'intérieur de la section Fonc.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAUX	79 000,00	77 950,68	98,67	79 000,00	77 950,68	98,67		

CONSIDERANT que les recettes réalisées d'investissement de 14 706 889,29 € incluent l'excédent de clôture d'investissement de 2024 de 694 507,64 €, auquel il convient de déduire l'apurement du compte 1069 d'un montant de 67 000 € (1), soit un excédent d'investissement total pour l'exercice 2024 de 627 507,64 €.

CONSIDERANT qu'en outre, concernant la section d'investissement, il faut également tenir compte des restes à réalisés (RAR) détaillés comme suit :

- RAR de recettes d'investissement : 2 760 163,61 €,
- RAR de dépenses d'investissement : 4 447 318,16 €.

CONSIDERANT qu'il ressort un solde négatif de RAR de 1 687 154,55 €.

Reçu en préfecture
le 15/04/2026

Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20260413-lmc111415H1-DE

Publication = 14/04/2026

CONSIDERANT qu'il ressort que les comptes exécutés de l'exercice 2025 présentent un excédent de la section de fonctionnement de 4 291 876,78 €, qui doit servir à financer les déficits ou besoins d'investissement,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires générales,

A l'unanimité,

AFFECTE cet excédent de fonctionnement de 4 291 876,78 € comme suit :

* 4 114 992,83 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » :

Un résultat de clôture 2025 d'investissement déficitaire de : - 2 360 838,28 €,

L'ajustement du solde d'investissement pour l'apurement du compte 1069 ⁽¹⁾ - 67 000 €

Un solde négatif des restes-à-réaliser de : - 1 687 154,55 €.

AFFECTE le solde de l'excédent de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de : + 176 883,95 €

DIT que cet excédent de fonctionnement sera repris au Budget supplémentaire de l'exercice 2026.

⁽¹⁾ En effet, les besoins financiers comprennent, jusqu'en 2030, une dépense annuelle récurrente d'un montant de 67 000 € à la suite de la délibération du Conseil Municipal n° 2021/11/235 du 18/11/2021 sur l'apurement du compte 1069, dans le cadre du passage à la nomenclature M 57 au 1^{er} janvier 2021.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé électroniquement par
Nicolas DUPONT-AIGNAN



Nicolas DUPONT-AIGNAN

Le 15 avril 2026

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Reçu en préfecture
le 15/04/2026

Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20260413-lmc111415H1-DE

Publication : 14/04/2026